

# La mission de l'ARSE détaillée aux membres de l'ATC



L'Association togolaise des consommateurs (ATC) a à cœur la défense des intérêts des citoyens togolais. Pour mieux remplir cette mission, elle a initié un programme de renforcement des capacités de ses membres. Dans le cadre de ce programme, une séance d'information s'est tenue samedi à Lomé et a permis aux participants d'être outillés sur les missions de l'Autorité de réglementation des secteurs de l'électricité et de l'eau (ARSE).

Placée sous le thème : « Rôle de l'autorité de réglementation des secteurs de l'électricité et de l'eau (ARSE) », la séance a permis aux membres de l'ATC de connaître davantage cette institution de l'Etat togolais, ses attributions et ses interventions.

{loadmoduleid 210}

La rencontre a été animée par Marc Kouakani-Assi, le chargé de communication et des relations publiques à l'ARSE. Il a expliqué que l'ARSE est une structure mise en place par l'Etat togolais pour réguler les secteurs de l'eau et l'électricité.

*« Un régulateur, c'est cette structure qui sert d'arbitre entre les parties prenantes des secteurs concernés. Lorsque les consommateurs ont des différends avec les sociétés de*

*secteurs en question, ils peuvent saisir le régulateur qui pourra aider à régler le souci... De même, les consommateurs ont la possibilité de saisir la partie qui est auteur de l'acte notamment les opérateurs et les sociétés. En cas de non réponse, le consommateur peut in fine saisir le régulateur. Il faut toujours que le consommateur réclame avant de poster un acte de plainte », a informé Marc Kouakani-Assi.*

Dans son développement, le responsable de l'ARSE a précisé que la mission de ladite structure consiste essentiellement à interpellier les opérateurs ou sociétés mis en cause par les usagers.

Pour Bénéti Gagalo, le Vice-président de l'ATC, la rencontre s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement de capacité des membres de l'organisation. Il a salué les explications données par le responsable de l'ARSE sur le rôle de cette structure étatique.

*« Nous avons reçu beaucoup de plaintes en ce qui concerne le secteur de l'électricité. Certaines fois, nous nous sommes autosaisis et grâce à notre collaboration avec l'ARSE, nous avons pu les régler. Mais nous avons souhaité que l'ARSE vienne expliquer à nos membres ses interventions qui entrent dans le cadre de la défense de l'utilisateur du service public », a-t-il affirmé.*

Pour M. Gagalo, les activités du programme vont continuer avec d'autres organisations qui seront sollicitées pour expliquer aux membres de l'ATC leur rôle et ce qui font pour le bien-être du consommateur togolais.

{loadmoduleid 212}